



RAPPORT ANNUEL 2023

Car-Pass

TABLE DES MATIÈRES

2

3	MOT DU PRÉSIDENT	10	FAITS ET CHIFFRES
4	CHIFFRES CLÉS DE 2023	16	CHIFFRES RELATIFS À LA MOBILITÉ
6	CAS DE FRAUDE EN 2023	18	CAR-PASS LANCE DE NOUVEAUX SPOTS TÉLÉ ET RADIO
7	INTRODUCTION DE LA NOUVELLE LÉGISLATION CAR-PASS	19	QUI EST QUI ?
8	LE CAR-PASS EST L'UNE DES PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTE BELGE DE L'UE		



L'asbl Car-Pass est l'association qui, en application de la loi du 11 juin 2004 relative à l'information à fournir lors de la vente de véhicules d'occasion, est investie de la mission d'enregistrer le kilométrage des véhicules et les autres informations prescrits par la loi. L'asbl est agréée à cet effet par l'arrêté royal du 4 mai 2006.

Ce rapport met à exécution l'article 2 §2 de l'arrêté royal du 21 février 2005 concernant l'agrément et le contrôle de l'association chargée de l'enregistrement du kilométrage des véhicules.

MOT DU PRÉSIDENT

Cher lecteur, chère lectrice,

Après une année 2022 difficile, les ventes de voitures d'occasion ont connu un rebond l'année dernière. Surfant sur cette vague, le nombre de documents Car-Pass délivrés a grimpé de 7 % pour atteindre 813 835 unités. Nous avons ainsi récupéré le niveau d'avant la crise du Covid-19.

En 2023, Car-Pass a traité plus de 19 millions de relevés kilométriques, ce qui est un record absolu. Sur ce total, près de dix millions émanent des professionnels du secteur automobile et plus de six millions du contrôle technique. Pour leur part, les importateurs et constructeurs ont communiqué plus de trois millions de relevés kilométriques de véhicules importés et connectés, une contribution non négligeable. Je souhaite remercier chaleureusement toutes ces entreprises, qui alimentent quotidiennement la base de données de Car-Pass. Les données qu'ils y introduisent sont indispensables pour la fiabilité du système Car-Pass.

Le système Car-Pass belge acquiert une réputation croissante de marque de qualité à l'étranger. En témoigne le nombre de demandes que nous recevons tant des particuliers que des professionnels et des autorités des pays les plus variés. Je me réjouis dès lors que la secrétaire d'État Bertrand, qui a la protection des consommateurs dans ses attributions, ait fait

de la lutte contre la fraude au compteur kilométrique l'une de ses priorités dans le cadre de la présidence belge de l'UE. Chaque année, plus de 60 millions d'occasions sont vendues dans l'UE et les consommateurs européens paient des milliards d'euros de trop à cause de la fraude au compteur kilométrique. Dans tous les États membres, des garages, des centres de contrôle technique, des sociétés de leasing et souvent des autorités enregistrent les relevés kilométriques de véhicules. Il est essentiel de rassembler ces données dans des registres nationaux accessibles aux acheteurs et aux vendeurs de voitures d'occasion, afin d'assurer la transparence de l'historique kilométrique des véhicules. C'est là le moyen le plus efficace de combattre la fraude au compteur kilométrique, comme le système Car-Pass l'a clairement démontré dans notre pays. La présidence belge de l'UE plaide aussi en faveur de l'échange de ces données entre les États membres, qui garantirait la traçabilité dans les cas d'exportation de véhicules d'occasion vers un autre État membre. Car-Pass est tout disposé à partager son savoir-faire en la matière avec d'autres pays.

Pour Car-Pass, l'année 2023 a également été marquée par la préparation de la nouvelle réglementation qui oblige les professionnels, depuis le 1er janvier 2024, à communiquer la description des travaux effectués en plus du relevé kilométrique. Car-Pass a élaboré les modalités pratiques de cette réglementation en concertation étroite avec le secteur. Grâce à cette nouvelle obligation, les futurs acheteurs auront

une image claire de l'historique d'entretien de la voiture. De plus, ces renseignements constitueront une source précieuse d'informations sur l'activité économique du secteur automobile dans notre pays.

Vous constaterez, cher lecteur, chère lectrice, que ce rapport annuel 2023 regorge d'informations passionnantes. Je vous invite chaleureusement à le consulter en détail et vous souhaite d'ores et déjà une agréable lecture.

Didier Perwez
Président



CHIFFRES CLÉS DE 2023

DOCUMENTS CAR-PASS



Nombre de documents délivrés

813 835



Nombre de documents délivrés à l'importation d'un VO

101 350



Nombre de cas frauduleux (très) probables

1 640



Valeur moyenne de la fraude (km)

69 118



Nombre de consultations d'historique

467 987

KILOMÉTRAGES



Nombre de kilométrages dans la base de données le 31.12.2021

300 720 002



Nombre de kilométrages liés au parc de véhicules actifs (*)

194 120 345



Nombre de kilométrages reçus en 2023

19 384 363



Nombre d'utilisateurs qui ont communiqué au moins un kilométrage en 2023

13 751

(*) Le parc automobile actif se compose de tous les véhicules immatriculés au 31/12/2023 et/ou des véhicules pour lesquels Car-Pass a reçu au moins 1 relevé kilométrique pendant la période s'écoulant du 30/06/2022 au 31/12/2023.

VÉHICULES



Nombre de véhicules dans la base de données le 31.12.2023

26 228 346



Parc de véhicules actifs le 31.12.2023 (*)

9 956 646

Nombre de véhicules pour lesquels minimum 1 kilométrage a été renseigné en 2023

1km+ 6 796 188



Kilométrage moyen à la délivrance d'un Car-Pass

105 985



Âge moyen du véhicule à la délivrance d'un Car-Pass (en années)

9,30

CAS DE FRAUDE EN 2023



1 640 cas de fraude au compteur kilométrique ont été identifiés en 2023.



La réduction de la fraude à l'importation se poursuit.



Plus grande fraude en 2023 : 560 273 km de moins au compteur.

Une comparaison du kilométrage au moment de la délivrance du Car-Pass avec les précédents relevés kilométriques permet de se faire une idée précise du nombre de cas de fraude, dans la mesure où le compteur est en général abaissé juste avant la vente. Car-Pass reçoit également des relevés kilométriques étrangers provenant du RDW (pour l'importation depuis les Pays-Bas) et des fichiers de données centraux des constructeurs automobiles, ce qui nous permet de détecter la fraude relative aux véhicules importés. Le constructeur ou le RDW néerlandais a effectivement été à même de fournir un relevé kilométrique pour 53 % des véhicules importés.

Quelque 1 640 cas de fraude au compteur kilométrique ont ainsi été identifiés en 2023. Parmi ces cas, 1 055 concernaient des ventes intérieures (0,15 % du total) et 585 (0,58 %) une

importation de véhicule à destination de notre pays. Ces chiffres sont très encourageants. En particulier, nous constatons que la fraude à l'importation diminue d'année en année, avec un taux de fraude à l'importation qui était encore de 2,4 % en 2020.

En moyenne, en cas de fraude, le kilométrage est réduit de près de 70 000 km. Bien que la fraude ait fortement diminué, même pour les véhicules importés, les acheteurs doivent donc toujours accorder une attention toute particulière au Car-Pass. Nous voyons que les modèles populaires âgés de 10 à 15 ans, tels que la Volkswagen Golf ou la BMW Série 1, sont des cibles privilégiées pour les fraudeurs. Le tableau présente les 10 pires fraudes de 2023. C'est une Mercedes E200 de 2012 qui arrive en tête de ce triste classement, avec une diminution de plus de 560 000 km.

	Marque	Modèle	Année de 1ère immat.	Dernier kilométrage	Avant-dernier kilométrage	Différence	Import
1	Mercedes	E200	2012	257 881	818 154	560 273	non
2	Mercedes	Classe-V	2016	205 319	739 923	534 604	non
3	BMW	520 d	2012	259 958	786 874	526 916	non
4	Audi	A3	2011	146 960	622 845	475 885	non
5	Mercedes	E350	2015	186 534	614 190	427 656	non
6	Volkswagen	Transporter	2004	187 321	589 571	402 250	oui
7	Renault	Trafic	2015	165 168	496 594	331 426	non
8	Mercedes	Classe-V	2018	123 350	447 559	324 209	non
9	Mercedes	E200 Bluetec	2016	231 391	549 963	318 572	oui
10	Audi	A3	2010	168 725	485 328	316 603	non

INTRODUCTION DE LA NOUVELLE LÉGISLATION CAR-PASS

Fin 2022, la Chambre a approuvé un certain nombre de modifications de la loi du 11 juin 2004 relative à l'information à fournir lors de la vente de véhicules d'occasion. Les AR nécessaires ont suivi dans le courant de l'année 2023, permettant à la loi d'entrer en vigueur le 1er juillet 2023. Nous pouvons donc déjà dresser un premier bilan de l'introduction des principales modifications.

1. Lorsqu'ils interviennent sur un véhicule, les professionnels de l'automobile peuvent transmettre le relevé kilométrique sur la base de la **plaque d'immatriculation** en lieu et place du numéro de châssis. Grâce à une connexion en temps réel avec la Banque-Carrefour des véhicules, la plaque d'immatriculation est ensuite convertie de manière fiable en numéro de châssis. Depuis son introduction, 2 518 entreprises ont profité de cette possibilité, transmettant ainsi près de 157 000 relevés kilométriques. Il s'agit principalement d'entreprises qui introduisent manuellement leurs relevés kilométriques sur le site Internet de Car-Pass, ce qui leur permet de gagner beaucoup de temps. Dans ce contexte, nous avons constaté une baisse remarquable des rejets pour cause de « véhicule inconnu ». Cette charge d'erreurs est passée de 4,10 % à 0,18 %. De manière assez logique, il y a moins d'erreurs de frappe lors de l'introduction de la plaque d'immatriculation que lors de l'introduction du numéro de châssis.

2. L'**autonomie des véhicules électriques**, mesurée selon la procédure WLTP, doit être reprise dans le Car-Pass depuis le 1er juillet 2023. Malheureusement, le SPF Mobilité et Transports n'a pas pu fournir ces données. Car-Pass les demande donc à la Febiac depuis fin 2023. Il s'agit toutefois uniquement des données relatives aux véhicules des marques qui effectuent une pré-immatriculation en passant par la Febiac.

3. La modification de la loi permet à l'asbl Car-Pass, dans des conditions strictes, de **mettre à disposition les données qu'elle reçoit dans le cadre de sa mission légale, à des fins d'études et de recherches scientifiques, historiques ou statistiques**. Les applications commerciales restent exclues. Au cours du deuxième semestre 2023, Car-Pass n'a pas encore reçu de demandes concrètes dans ce sens.

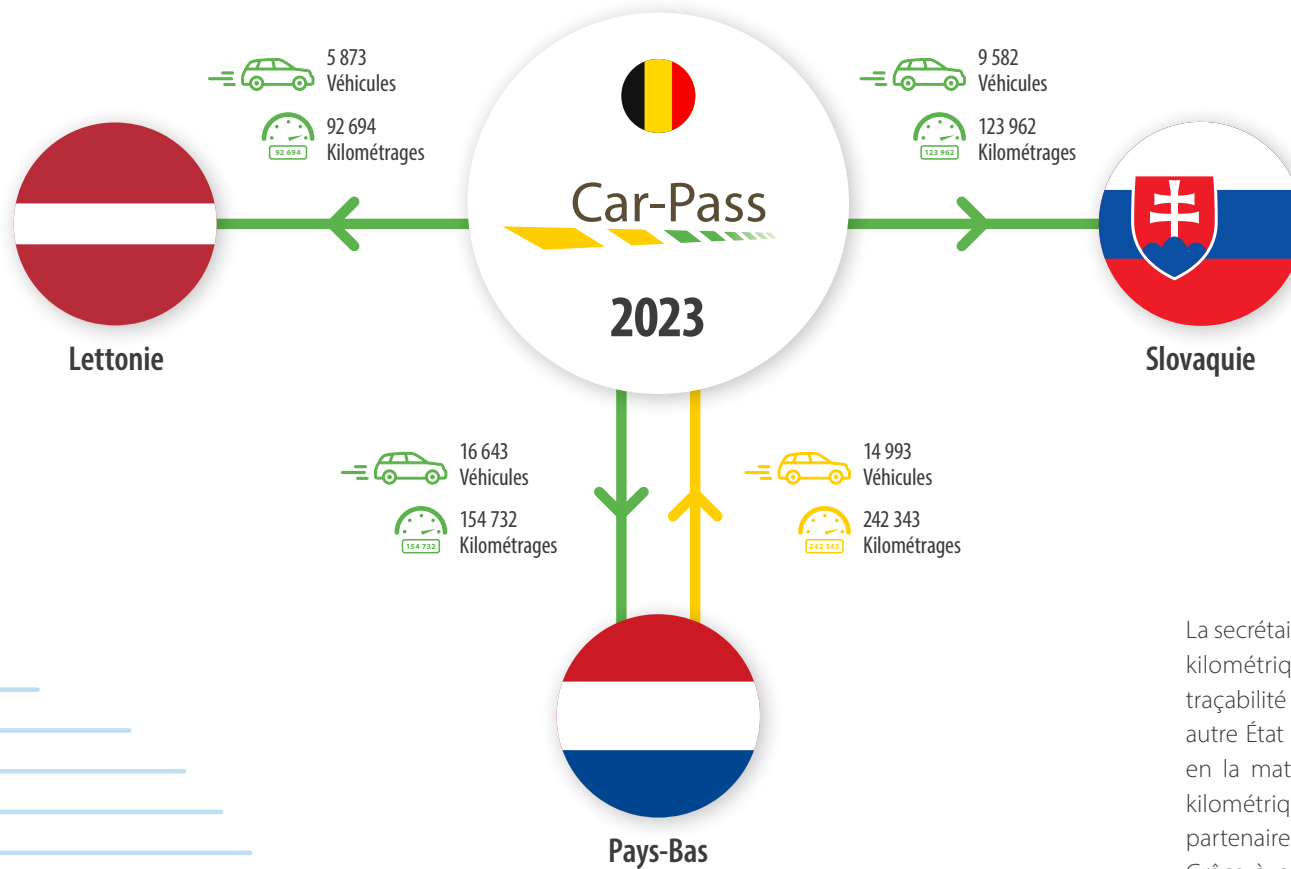
4. Depuis le 1er janvier 2024, l'entreprise qui effectue des travaux sur un véhicule doit également fournir une **description de ces travaux** à l'asbl Car-Pass. Les acheteurs potentiels trouveront ces informations sur le Car-Pass électronique et pourront ainsi vérifier si le véhicule a été régulièrement entretenu et quelles pièces ont été remplacées. Après une concertation approfondie avec le secteur, Car-Pass a opté pour des descriptions normalisées comprenant 7 activités principales et une ou plusieurs sous-activités pour chaque activité principale. Au total, cette classification donne lieu à quelque 60 codes différents. Dès le mois de novembre, les entreprises ont pu tester cette méthode de travail. Au cours du mois de janvier 2024, Car-Pass a reçu 360 000 descriptions de la part de 6 647 entreprises. Il s'agit d'ores et déjà d'un résultat très encourageant.

LE CAR-PASS EST L'UNE DES PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTICE BELGE DE L'UE

Notre pays préside le Conseil européen au cours du premier semestre 2024. Le dossier Car-Pass est l'une des deux priorités de la secrétaire d'État Bertrand, chargée de la protection des consommateurs. Son objectif est de parvenir à un accord lors du Conseil des ministres chargés de la protection des consommateurs (18-19 avril 2024) sur un appel conjoint du Conseil à la Commission européenne pour une approche européenne de la fraude au compteur kilométrique.

Le SPF Économie a commandé une étude préparatoire : « Étude relative à l'opportunité d'introduire un Car-Pass européen ». Cette étude a une nouvelle fois montré qu'à l'exception des Pays-Bas, aucun État membre de l'UE ne dispose d'un système comparable au Car-Pass belge. D'autre part, il ressort de l'étude que la plupart des pays disposent déjà d'une base de données des relevés kilométriques, le plus souvent alimentée par le contrôle technique. Elle pourrait servir de base à un registre central des relevés kilométriques, sur le modèle du Car-Pass. L'introduction d'une réglementation européenne basée sur la loi belge du 11 juin 2004 devrait s'en trouver facilitée.

La **secrétaire d'État Bertrand** déclare : « Le Car-Pass est un document important et un atout précieux pour les consommateurs lors de l'achat de véhicules d'occasion. La Belgique peut être fière de son système unique, qui a récemment fait l'objet d'une mise à jour en étroite collaboration avec l'asbl Car-Pass, donnant aux consommateurs une image encore plus précise de la valeur réelle des véhicules. L'attention accordée à ce sujet pendant la présidence belge du Conseil de l'UE souligne son rôle crucial dans le contexte de la protection des consommateurs. Le système Car-Pass est présenté comme un exemple de bonne pratique. Dans ce cadre, je plaide pour un échange de données efficace entre les différents États membres. Tout cela dans le but de mieux informer les consommateurs, de les protéger et de lutter contre la fraude au kilométrage transfrontalière. »



Car-Pass a communiqué 371 388 relevés kilométriques à ses pays partenaires. Cela concernait 32 098 véhicules.

La secrétaire d'État demande à juste titre l'échange des relevés kilométriques entre les États membres afin de garantir la traçabilité lorsqu'un véhicule d'occasion est exporté vers un autre État membre. La Belgique donne déjà le bon exemple. En 2023, Car-Pass a fourni 371 388 relevés kilométriques pour un total de 32 098 véhicules à ses pays partenaires, à savoir les Pays-Bas, la Slovaquie et la Lettonie. Grâce à ce transfert d'information, il sera difficile pour les fraudeurs de diminuer en cachette le relevé kilométrique d'un véhicule exporté vers ces pays.

FAITS ET CHIFFRES¹



813 869 certificats Car-Pass ont été délivrés en 2023.



L'année dernière, la part des importations a diminué pour la première fois depuis plusieurs années, pour s'établir à 12,5 %.

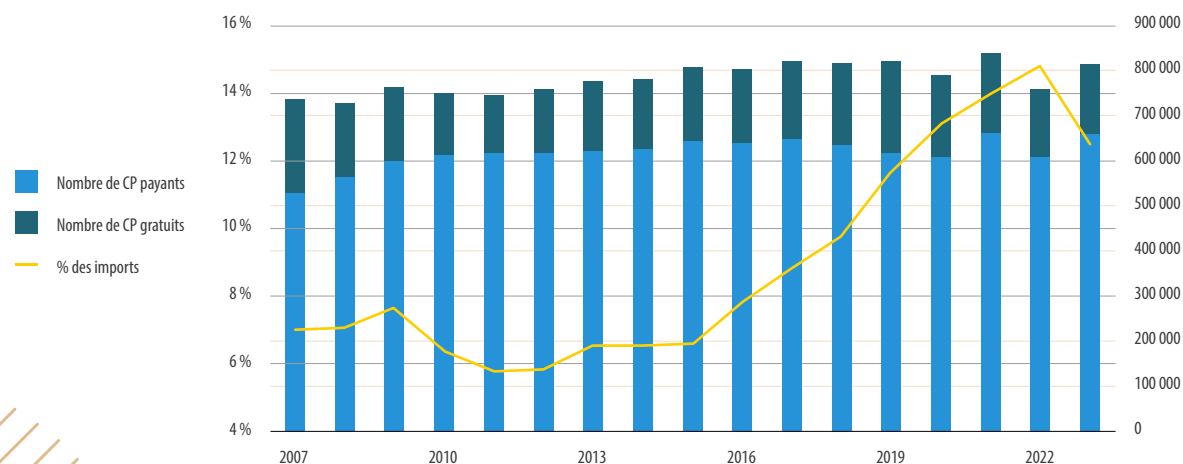
L'année 2022 a été difficile pour le secteur automobile en Belgique. Le nombre d'immatriculations de véhicules neufs et d'occasion a connu un creux. En 2023, nous avons enregistré une forte reprise. Les problèmes de livraison des voitures neuves ont été en grande partie résolus au cours de l'année, libérant ainsi davantage de véhicules pour le marché de l'occasion. Cela a entraîné une augmentation de 7,0 % du nombre de documents Car-Pass délivrés, pour atteindre un total de 813 869. Nous sommes donc revenus au niveau d'avant la crise du Covid. Grâce à l'augmentation de l'offre nationale, les vendeurs ont été moins contraints de chercher des voitures à l'étranger. Pour la première fois depuis des années, nous avons constaté une diminution de la part des véhicules importés. En effet, 12,5 % de tous les documents Car-Pass concernaient une voiture ou un utilitaire léger importés. En 2022, ce pourcentage était encore de 14,8 %.

La part de certificats Car-Pass payants (qui listent donc au moins 4 relevés kilométriques) était de 81,2 % (80,5 % en 2022). Ce chiffre élevé est le fruit des relevés kilométriques que Car-Pass a reçus des véhicules connectés, ce qui nous permet de disposer de davantage de relevés kilométriques pour les jeunes véhicules (en théorie, 4 relevés par an). Depuis l'introduction de l'obligation légale en 2020, les constructeurs et leurs importateurs sont tenus de partager avec Car-Pass l'historique kilométrique des véhicules étrangers dont ils ont connaissance. Ainsi, 4 documents Car-Pass sur 10 délivrés à l'importation étaient payants.

Les voitures et utilitaires légers d'occasion belges pour lesquels un Car-Pass a été délivré avaient en moyenne 9,3 ans, soit une légère diminution par rapport à 2022. La part des très jeunes occasions (moins de 2 ans) était de 13,1 %, alors qu'elle était encore de 14,4 % il y a 2 ans. Les jeunes véhicules proviennent souvent de l'étranger. Parmi eux, 35 % ont moins de 2 ans. Parmi les véhicules belges, leur part n'est que de 10 %. À l'autre extrémité du continuum, on trouve 38,2 % de véhicules âgés de 10 ans ou plus. Il s'agit d'un segment important, qui mérite l'attention de nos décideurs lorsqu'ils proposent des mesures pour rendre notre parc automobile plus écologique.

Il apparaît qu'une voiture d'occasion affiche en moyenne 105 985 km au compteur au moment de sa vente (106 764 km en 2022). Au total, 28,3 % des occasions affichent moins de 50 000 km. En revanche, 12,2 % ont parcouru plus de 200 000 km.

Le nombre de Car-Pass délivrés / Part des imports

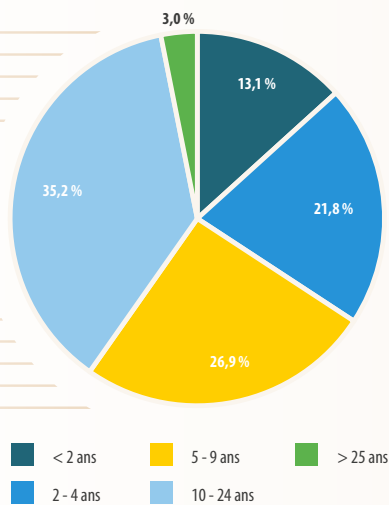


¹ Les chiffres concernent les voitures (cat. M1) et les véhicules utilitaires légers (cat. N1).



Une occasion avait en moyenne 9,3 ans et 105 985 km au compteur.

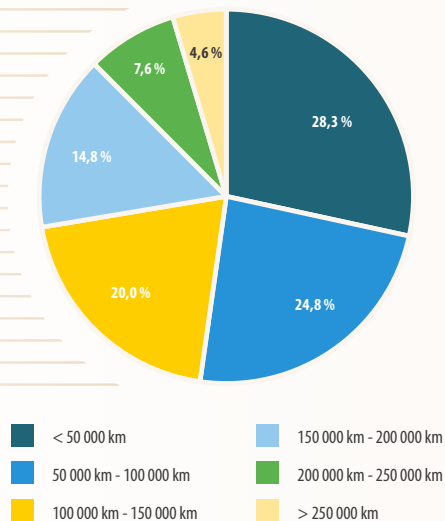
Le nombre de Car-Pass en fonction de l'âge



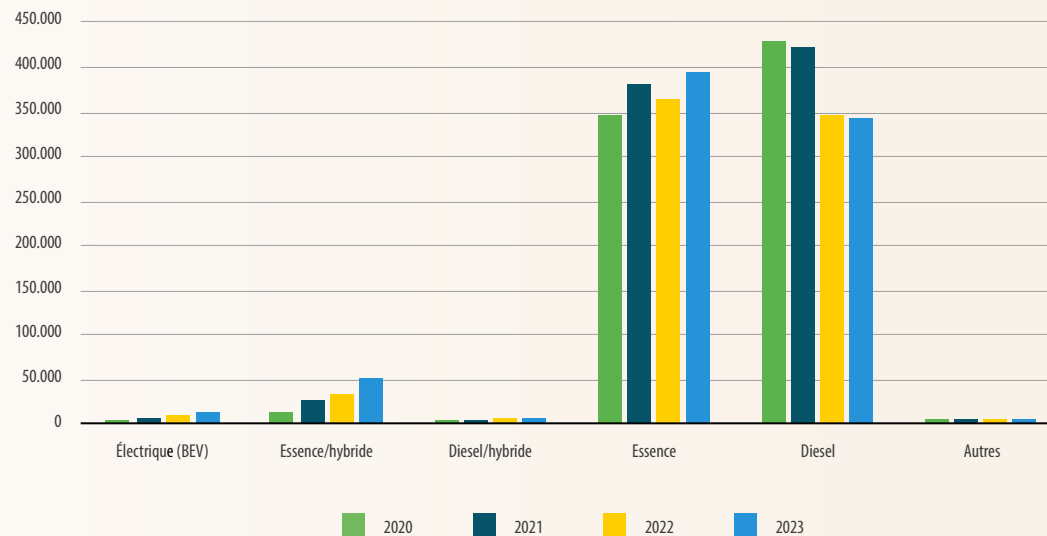
En 2022, pour la première fois, le nombre de documents Car-Pass demandés pour un véhicule qui roule à l'essence a dépassé le nombre de documents relatifs à un véhicule diesel. Cette tendance s'est poursuivie en 2023. La part de marché de l'essence était de 48,5 %, contre 42,0 % pour le diesel. Le nombre de Car-Pass pour les véhicules électriques a été multiplié par 5 en 4 ans, mais reste très limité en nombre absolu avec 13 365 unités (1,64 %).

Près de 95 000 certificats Car-Pass ont été demandés pour une Volkswagen, qui reste sans conteste la marque la plus prisée sur le marché de l'occasion. Les marques haut de gamme allemandes BMW et Mercedes complètent le top 3.

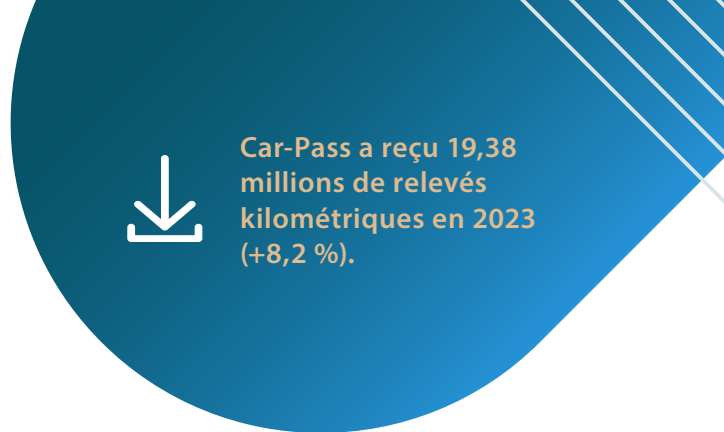
Le nombre de Car-Pass en fonction du kilométrage



Le nombre de Car-Pass en fonction de la source d'énergie



	2023		2022		2023 vs 2022
Contrôle technique	6 235 459	32,17%	6 035 534	33,69 %	3,31 %
Professionnels via site web	973 180	5,02%	978 715	5,46 %	-0,57 %
Professionnels via services web	8 291 728	42,78%	8 123 659	45,35 %	2,07 %
RDW (Pays-Bas)	242 343	1,25%	256 195	1,43 %	-5,41 %
Consultations d'historique	467 987	2,41%	400 454	2,24 %	16,86 %
Constructeurs (importation)	398 213	2,05%	414 354	2,31 %	-3,90 %
Connected Cars	2 775 453	14,32%	1 704 739	9,52 %	62,81 %
Total	19 384 363		17 913 650		8,21 %



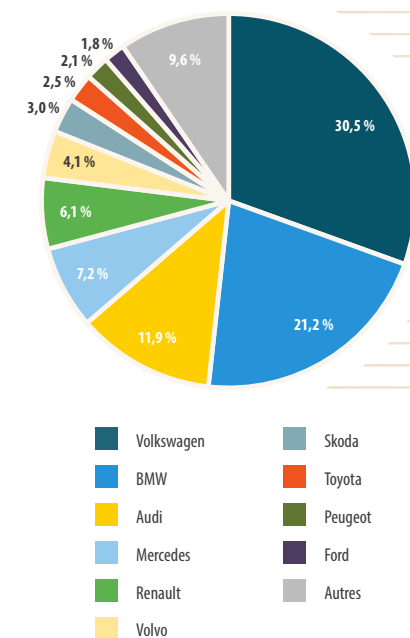
Car-Pass a reçu 19,38 millions de relevés kilométriques en 2023, ce qui représente une augmentation de 8,2 % par rapport à 2022. Cette augmentation est principalement due aux relevés kilométriques des véhicules connectés : Car-Pass en a traité 2,78 millions. Avec 6,24 millions de données, le contrôle technique représente 1/3 des relevés kilométriques communiqués. En chiffres absolus, cela équivalait à une hausse de près de 3,3 %.

Autre aspect positif : les relevés kilométriques communiqués à l'occasion d'une consultation de l'historique ont continué à augmenter pour atteindre près de 468 000 unités. Néanmoins, nous constatons que le lien vers l'historique Car-Pass du véhicule n'apparaît toujours pas dans de nombreuses annonces en ligne de véhicules d'occasion, alors que la loi l'exige. Cela reste une préoccupation majeure pour Car-Pass, et l'Inspection économique effectue elle aussi des contrôles réguliers à ce sujet.

Quelque 8,29 millions de relevés kilométriques ont été envoyés à Car-Pass par les entreprises du secteur automobile grâce à leur propre logiciel (Dealer Management System ou DMS), et près de 1 million de relevés ont été saisis manuellement sur le site Internet de Car-Pass. Les données reçues dans le cadre des activités après-vente pures ont augmenté de 1,8 % par rapport à l'année dernière, mais restent encore 6,8 % en deçà des chiffres de l'année 2019 pré-coronavirus. Le nombre de véhicules importés depuis les Pays-Bas a reculé de 8,7 % et le nombre de relevés kilométriques reçus par Car-Pass de son partenaire RDW a diminué de 5,4 %.

Le nombre de véhicules d'occasion importés a diminué de 11 264 unités en chiffres absolus. Cette tendance s'est également traduite par une baisse de 2,1 % du nombre de relevés kilométriques reçus des constructeurs. Les marques allemandes Volkswagen, BMW, Audi et Mercedes sont à l'origine de 70 % de toutes les données.

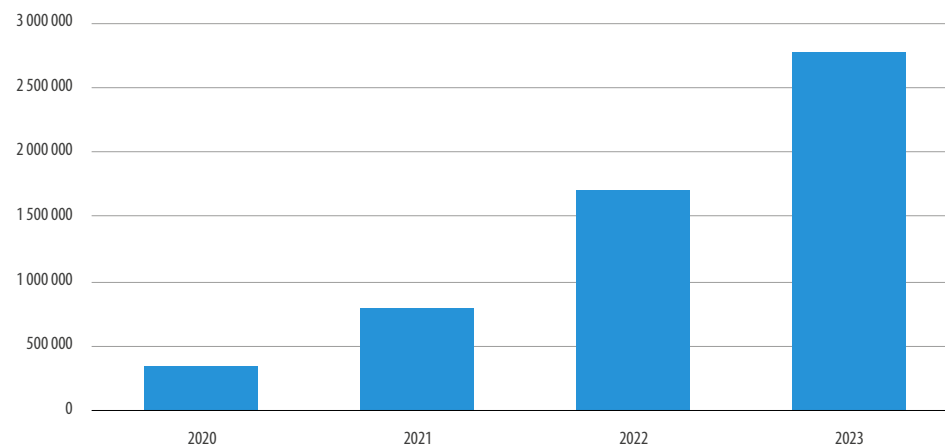
Relevés de compteur reçus à l'importation : part des marques



Comme nous l'avons mentionné, le nombre de relevés kilométriques reçus des véhicules connectés a augmenté de manière spectaculaire. Depuis le 1er janvier 2020, les constructeurs sont en effet tenus de communiquer à Car-Pass 4 fois par an le relevé kilométrique de leurs véhicules connectés immatriculés en Belgique. Il n'existe aucune obligation légale similaire dans les autres pays européens. Il n'a pas toujours été facile pour Car-Pass d'obtenir ces données auprès des constructeurs automobiles. Et certains d'entre eux ne respectent toujours pas pleinement leurs obligations légales. Mais depuis l'année dernière, l'Inspection économique envoie des rappels à ces entreprises, ce qui a tout de même eu un effet positif. Depuis 2020, le nombre de relevés kilométriques reçus a été multiplié par 8, et comme le nombre de véhicules connectés circulant sur les routes belges ne fera qu'augmenter, ce flux de données continuera à gagner en importance dans les années à venir.

En 2023, les véhicules connectés représentaient déjà 2,78 millions de relevés kilométriques (14,3 % du flux entrant total) sur 1,10 million de véhicules. De nouvelles marques, principalement chinoises, font leur apparition dans notre pays. Car-Pass s'attachera à recevoir les relevés kilométriques de ces voitures également.

Kilométrages des véhicules connectés



La quantité de données provenant des véhicules connectés a une nouvelle fois fortement augmenté et représente déjà 14,3 % du total.



Car-Pass a reçu l'historique kilométrique étranger pour 53 % des véhicules importés.

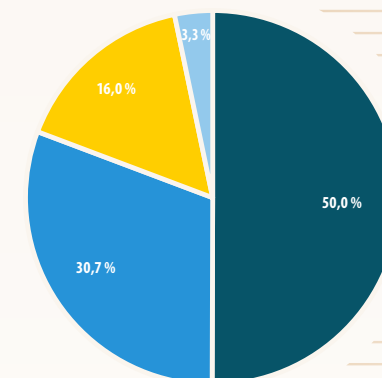


En 2023, 13 751 entreprises ont transmis des relevés kilométriques. C'est un record absolu.

L'année dernière, 13 751 entreprises et établissements différents ont partagé au moins 1 relevé kilométrique. Nous avons ainsi battu le record de 2022 avec 172 unités supplémentaires. 36,5 % de toutes les entreprises ont utilisé leur DMS pour communiquer les données à Car-Pass, tandis que 63,5 % ont envoyé leurs données sur le site Internet de Car-Pass. Si l'on regarde le volume de données, Car-Pass reçoit 90 % des données en provenance des activités après-vente via le DMS. Seuls 10 % de ces relevés kilométriques ont été introduits via le site Internet. En ce qui concerne les consultations de l'historique, les proportions sont différentes : 62 % ont eu lieu sur le site Internet et 38 % seulement via des applications logicielles.

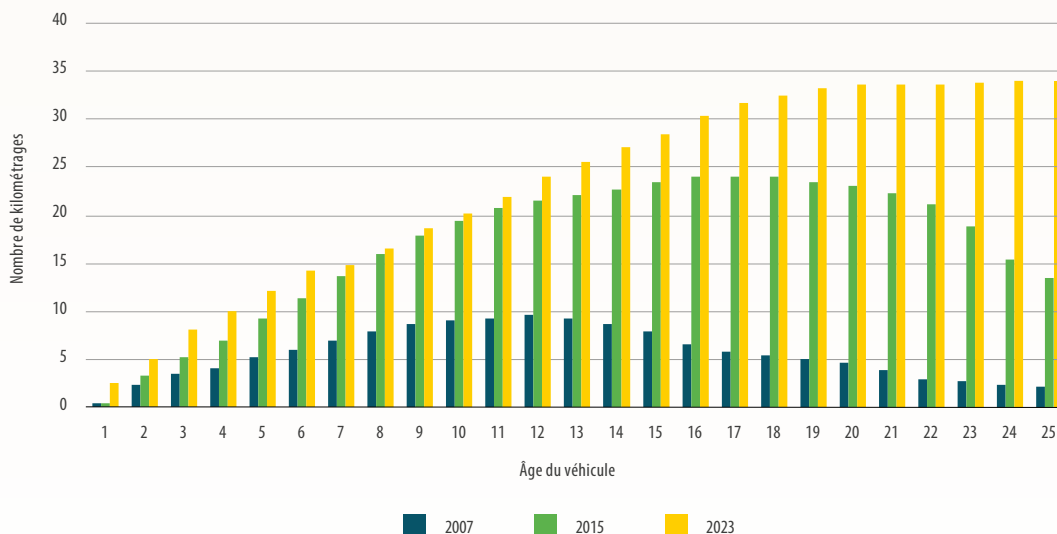
Il semble qu'un grand nombre d'entreprises du secteur soient relativement petites. En effet, la moitié d'entre elles ont communiqué moins de 100 relevés kilométriques au cours de l'année 2023. Elles sont seulement 19,3 % à dépasser la barre des 1 000 relevés annuels.

Répartition des entreprises selon le nombre de relevés kilométriques



Moins de 100 données
≥ 100 et < 1.000
≥ 1 000 et < 5 000
≥ 5 000

La croissance de la base de données



La base de données de Car-Pass grandit au fil des ans. À la fin de 2023, la base de données contenait plus de 300 millions de relevés kilométriques pour 26,2 millions de véhicules. Parmi ces données, 35 % concernent des véhicules qui n'appartiennent plus au parc automobile belge. Au sein du parc automobile actif², un véhicule a en moyenne 9,2 ans et son historique contient 19,6 relevés kilométriques, soit 2 relevés par an. La croissance de la base de données est bien illustrée par le graphique correspondant, qui indique le nombre de relevés kilométriques enregistrés par âge du véhicule en 2007, 2015 et 2023. Ce graphique montre une croissance constante jusqu'à l'âge de 18 ans, où la barre des 33 relevés kilométriques par véhicule est atteinte. Désormais, nous constatons aussi clairement l'effet des données des voitures connectées dans la catégorie des moins de 2 ans.

²Le parc automobile actif se compose de tous les véhicules immatriculés au 31/12/2023 et/ou des véhicules pour lesquels Car-Pass a reçu au moins 1 relevé kilométrique pendant la période s'écoulant du 30/06/2022 au 31/12/2023.



Au 31.12.2023, la base de données de Car-Pass contenait un total de 300,7 millions de relevés kilométriques, dont 194,1 millions concernaient le parc automobile actif.



L'historique d'un véhicule actif comporte en moyenne 19,6 relevés kilométriques.



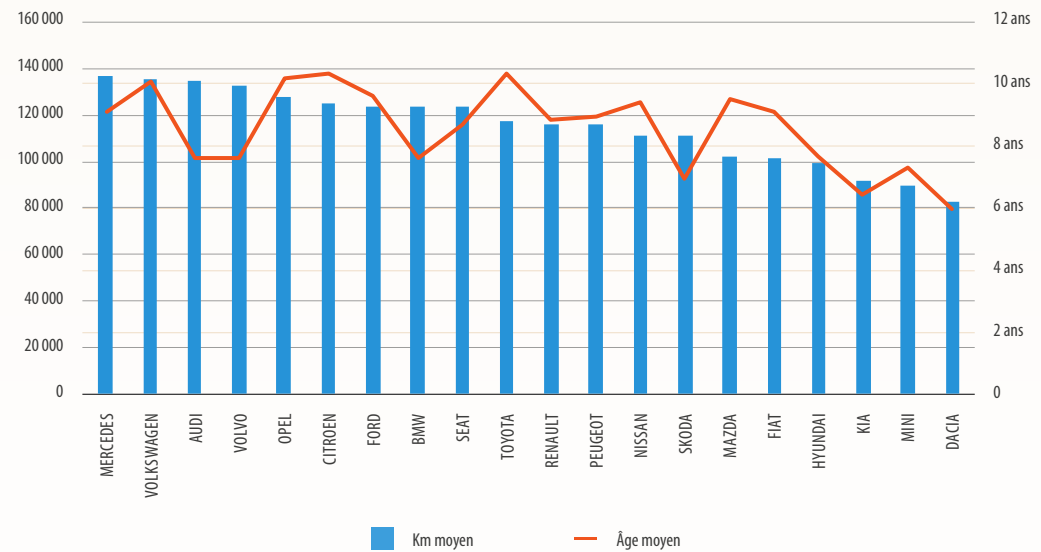
En 2023, Car-Pass a reçu au moins 1 relevé kilométrique de 6 796 188 voitures particulières et utilitaires légers différents.

Volkswagen est la marque possédant la plus grande flotte et pour laquelle Car-Pass a enregistré le plus de relevés kilométriques dans sa base de données, à savoir 21,3 millions. Peugeot, Renault, Mercedes, Opel, Citroën, BMW et Ford se trouvent également au-dessus de la barre des 13 millions de relevés kilométriques..

Ce graphique montre la moyenne du dernier kilométrage reçu et l'âge moyen du véhicule à la réception de ces données.

Pour le top 10, le kilométrage moyen varie entre 110 000 et 145 000 km. Mercedes est en tête du classement, avec une moyenne de 137 026 km au compteur et un véhicule âgé de 9,1 ans, devant Volkswagen et Audi. Un peu plus loin dans le classement, nous voyons que les Saab ont parcouru en moyenne plus de 200 000 km. Les voitures de cette marque (qui n'est plus produite) ont en moyenne 17,5 ans.

Kilométrage et âge moyen par marque

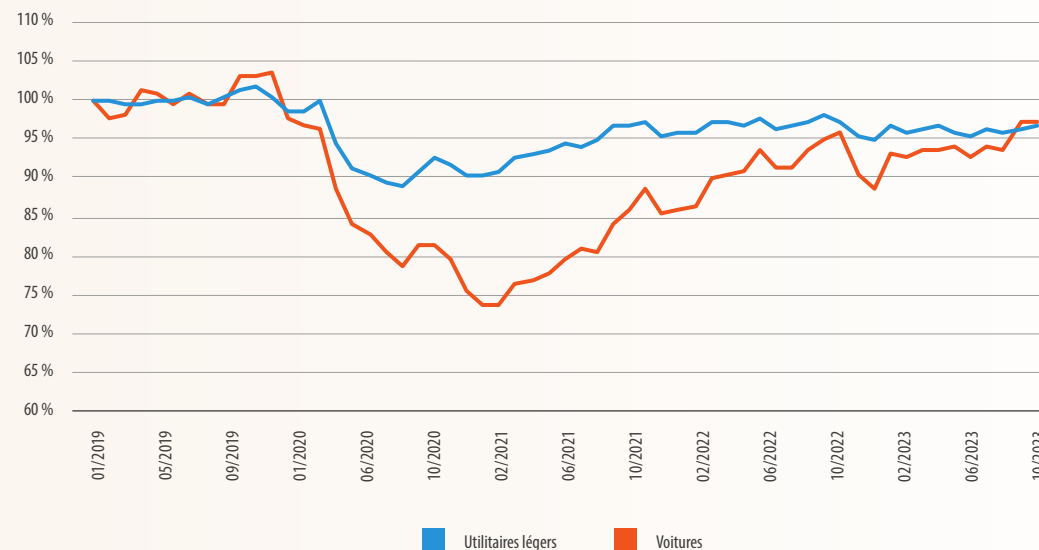


CHIFFRES RELATIFS À LA MOBILITÉ

Car-Pass gère le registre central des relevés kilométriques du parc automobile belge et dispose dès lors d'une bonne vue d'ensemble sur la mobilité automobile. Dans ce rapport annuel, nous effectuons 2 calculs. L'organisation calcule le nombre de kilomètres parcourus sur l'année pour tous les véhicules pour lesquels elle a enregistré un relevé kilométrique au cours d'un mois donné. Pour ce faire, Car-Pass se base sur les relevés kilométriques précédents. Il s'agit de notre baromètre de la mobilité, qui donne une bonne idée de l'évolution relative des chiffres. Le mois de janvier 2019 a été pris comme référence.

16

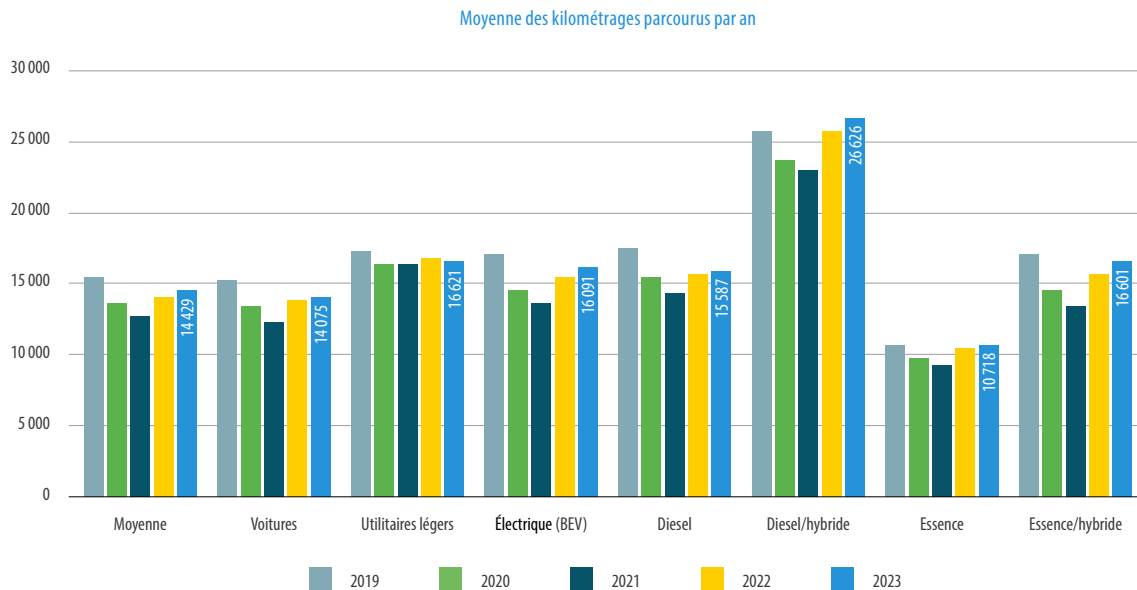
Baromètre de la mobilité pour voitures et utilitaires légers



Le baromètre montre la chute brutale de 25 % des kilomètres parcourus par les voitures dans les premiers mois après que la crise du Covid s'est déclarée, suivie d'une reprise progressive. Les utilitaires légers ont continué à rouler davantage pendant la crise. Dans cette catégorie, la baisse n'a été que de 10 %. En décembre 2023, le baromètre des voitures et celui des utilitaires légers sont revenus à 97 %.

Mais les chiffres absolus calculés de cette manière surestiment la réalité, puisque les véhicules qui vont plus souvent au garage

et qui, de manière générale, parcourent plus de kilomètres sont surreprésentés dans la méthode. C'est pourquoi nous effectuons également un deuxième calcul, dans lequel chaque véhicule, pour lequel nous avons reçu au moins 1 relevé kilométrique au cours de l'année écoulée, n'est pris en compte qu'une seule fois.



Les voitures particulières et camionnettes ont parcouru en moyenne 14 429 km en 2023. C'est une augmentation de 1,9 % par rapport à 2022.



Le baromètre de la mobilité a presque atteint le niveau d'avant la crise du Covid.

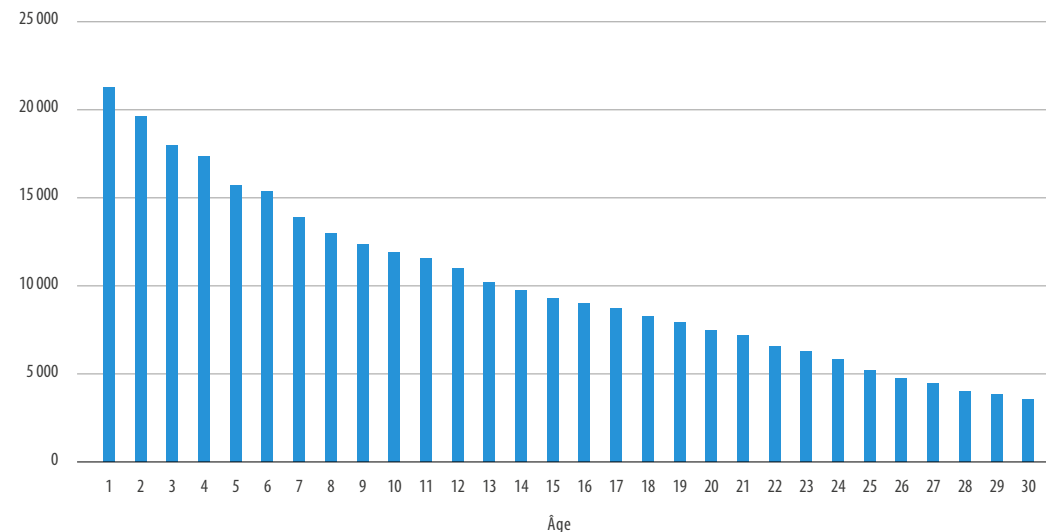


Une voiture de 12 ans ne parcourt plus que la moitié des kilomètres qu'effectue une voiture neuve.

Il en résulte qu'une voiture belge a parcouru en moyenne 14 075 km l'année dernière, soit une hausse de 2,5 % par rapport à 2022. L'utilitaire léger moyen a parcouru 16 621 km, un chiffre inférieur de 1,0 % à celui de l'année précédente. Si l'on fait la répartition par carburant, les conducteurs de voitures hybrides diesel sont ceux qui roulent le plus, avec une moyenne de 26 626 km par an. Les voitures essence sont celles qui roulent le moins, avec « seulement » 10 718 km par an.

Plus les voitures vieillissent, moins elles roulent. Au cours de leur première année, les voitures parcourent en moyenne 21 263 km. Lorsqu'elles ont 12 ans, elles ne parcourent plus que la moitié de ce chiffre. Sur une base annuelle, les ancêtres de 30 ans ne parcourent que 3 506 km en moyenne.

Km parcourus en fonction de l'âge du véhicule



CAR-PASS LANCE DE NOUVEAUX SPOTS TÉLÉ ET RADIO

Depuis sa création, Car-Pass s'emploie à protéger les acheteurs et à garantir l'intégrité des échanges commerciaux dans le secteur des véhicules d'occasion en luttant contre la fraude au compteur kilométrique. Dès le début, l'asbl a été chargée de sensibiliser le public à cette thématique au travers de campagnes de communication nationales. Depuis 2006, l'élément central du Car-Pass est l'historique kilométrique, qui indique une éventuelle fraude au compteur. En 2019, le document obligatoire a été élargi pour inclure l'euronorme, les émissions de CO₂, l'autonomie électrique, la mention de la nécessité d'effectuer un contrôle technique après accident et les actions de rappel en cours. À compter de 2024, c'est l'historique d'entretien de chaque voiture d'occasion qui devra aussi obligatoirement être précisé. Il est pratiquement impossible d'énumérer tous ces aspects dans un spot télévisé ou radiophonique de quelques dizaines de secondes.

Mais avec l'inscription de l'historique d'entretien sur le Car-Pass, nous pouvons désormais être sûrs que l'acheteur potentiel d'un véhicule d'occasion obtiendra une réponse à sa question : « Quel est l'historique de ce véhicule et que lui est-il arrivé jusqu'ici ? » C'est pourquoi l'agence de communication Square, partenaire de Car-Pass, a opté, en collaboration avec 2 consultants chevronnés dans le domaine créatif – Stijn Gansemans et Paul Popelier –, pour une approche générale et un message global qui font comprendre au public, sur une note humoristique mais parfois aussi émotionnelle, que le Car-Pass contient toutes les informations essentielles sur le véhicule.

Le spot télévisé montre différentes scènes de la vie d'une voiture. Tantôt elle est choyée et entretenue de la façon la plus maniaque qui soit, tantôt elle est utilisée par un jeune conducteur dans le but d'impressionner sa petite amie, tantôt elle est malmenée par l'épouse cocufiée du propriétaire. Certaines voitures ont été les témoins de la naissance d'un bébé pressé, tandis que d'autres ont servi à déménager toutes sortes de meubles, ou ont même hébergé quelque scène érotique. Le spot se termine par le slogan : **Chaque voiture d'occasion a eu une vie. Grâce au Car-Pass découvrez son passé.** Des versions courtes ont en outre été dérivées du spot télévisé et déployées en ligne.

Ce concept a également été étendu à la radio. Dans les spots radio, on entend le témoignage de voitures ayant appartenu à des propriétaires tantôt précautionneux, tantôt peu soigneux, et même d'une voiture de la Cour de Belgique. Car-Pass a demandé à des acteurs connus comme Elsa Erroyaux, Philippe Allard et Olivier Leborgne de prêter leur voix pour l'enregistrement de ces spots.

Lancée en novembre 2023, la campagne a été très bien accueillie. Elle a immédiatement été élue « campaign of the week » par le site Internet Media Marketing.

QUI EST QUI ?

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MEMBRES FONDATEURS

FEBIAC asbl

Boulevard de la Woluwe 46, boîte 6, 1200 Bruxelles

TRAXIO asbl

Avenue Jules Bordet 164, 1140 Bruxelles

AIBV sa

Boulevard Sylvain Dupuis 235, 1070 Bruxelles

Auto Contrôle Technique sa

Rue Colonel Bourg 118, 1140 Bruxelles

Autosécurité sa

Zoning Industriel de Petit Rechain, Avenue du Parc, 4800 Verviers

Autoveiligheid sa

Brusselsesteenweg 460, 2800 Mechelen

Bureau voor Technische Controle sa

Santvoortbeeklaan 34-36, 2100 Deurne

CTA sa

Ambachtenlaan 10, 3001 Leuven

Keuringsbureau Motorvoertuigen sa

Zandvoordestraat 442A, 8400 Oostende

La Sécurité Automobile sa

Rue Lieutenant Lotin 21, 1190 Bruxelles

Studiebureel voor Automobieltransport sa

Poortakkerstraat 129, 9051 Sint-Denijs-Westrem

MEMBRES ASSOCIÉS

Touring sa

Boulevard du Roi Albert II 4, boîte 12, 1000 Bruxelles

VAB sa

Pastoor Coplaan 100, 2070 Zwijndrecht

OBSERVATEURS

SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Boulevard du Roi Albert II 16, 1000 Bruxelles

SPF Mobilité et Transports

City Atrium, Rue du Progrès 56, 1210 Bruxelles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Didier Perwez

Président TRAXIO asbl

Aftersales manager France and Benelux HIDRIA

VICE-PRÉSIDENTS

Andreas Cremer

Administrateur délégué Febiac

Katia De Geyter

Président GOCA Vlaanderen asbl

Administrateur délégué SBAT sa

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

ir. Michel Peelman

ADMINISTRATEURS

Steven Claus

General Manager Vos Car Electronics

Olivier Goies

Président du Comité de Direction Autosécurité sa

Claude Willaert

Chief Aftersales & Operations Officer D'Ieteren Automotive

ADMINISTRATEURS DES MEMBRES ASSOCIÉS

Marnix Somers

Directeur général VAB assistance

Patrick Van den Broeck

COO Touring sa

OBSERVATEURS

Santino Rabau

Conseiller SPF Mobilité et Transports - DIV

Thibault Willaert *

Expert Attaché SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie

(*) Remplacé temporairement par Janet Tran, Attachée avis juridiques et réglementations.



+32 (0)2 773 50 56 - info@car-pass.be - car-pass.be

Car-Pass asbl est une initiative de FEBIAC, TRAXIO et des entreprises agréées pour le contrôle automobile en collaboration avec le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie et le SPF Mobilité et Transports avec le soutien de Touring et de VAB.

